

État des groupes de travail du Comité permanent 2016-2018

Actions requises :

Le Comité permanent est invité à :

- i. prendre note de l'examen de l'état des groupes de travail du Comité permanent 2016-2018 ; et
- ii. confirmer et compléter l'état des différents groupes, selon que de besoin.

Contexte

1. Le Secrétariat a examiné les arrangements relatifs aux groupes de travail établis conformément aux Résolutions de la COP et aux Décisions du Comité permanent d'opérer dans le cadre de la Convention. L'annexe 1 résume les conclusions.
2. Sur la base de cet examen, le Secrétariat note que certains groupes n'ont pas une idée tout-à-fait claire des dispositions en matière de rapports et de durée.
3. Par conséquent, le Secrétariat invite le Comité permanent à confirmer et compléter le statut des groupes, fournissant des directives supplémentaires si approprié pour faire toute la lumière sur la manière dont opèrent les mécanismes de ce type de la Convention.

Annexe 1

Groupes de travail du Comité permanent 2016-2018

Groupe de travail / Sous-groupes	Résolution de la COP /Décision du CP	Composition	Fait rapport à	Durée	Action
Groupe de travail chargé de superviser l'application de la CESP.	<p>Paragraphe 9 de la Résolution XII.9 <i>Le Programme de la Convention de Ramsar relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016-2024.</i></p> <p>Décision SC50-8 : « Le Comité permanent décide d'établir un groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre de la CESP et un groupe de travail chargé d'améliorer les instruments de gestion existants entre l'UICN, le Comité permanent et le Secrétaire général. »</p>	<p>États-Unis d'Amérique, Honduras, Kenya, République démocratique du Congo, Roumanie, Seychelles.</p> <p>Présidence : Afrique du Sud</p>	<p>Groupe de travail sur la gestion à chaque réunion du CP.</p> <p>COP13</p>	Indéterminée	
Groupe de surveillance de la CESP	Résolutions IX.18 <i>Établissement d'un Groupe de surveillance des activités de CESP de la Convention.</i>	<p>Australie, Finlande, Lesotho, Sénégal. Correspondants nationaux gouvernementaux et ONG pour la CESP : Australie, Myanmar.</p> <p>Expert CESP du GEST : Chef de la communication du Secrétariat Ramsar (nommé conformément à la Résolution XII.5, annexe 1, paragraphe 6).</p> <p>Représentant d'OIP : Wildfowl et Wetlands Trust (WWT).</p> <p>Représentant d'un Centre régional Ramsar : Centre régional Ramsar pour l'hémisphère occidentale (CREHO).</p> <p>Vice-président du GEST.</p> <p>Présidence : Australie (Vice-président du CP).</p>	SC	Indéterminée	

Groupe de travail / Sous-groupes	Résolution de la COP /Décision du CP	Composition	Fait rapport à	Durée	Action
COP13	<p>Décision SC51-16: « Le Comité permanent décide d'établir un Sous-groupe sur la COP13 avec la composition suivante : l'Australie représentant l'Océanie, le Cambodge représentant l'Asie, le Canada représentant l'Amérique du Nord, les Émirats arabes unis (présidence, en qualité de pays hôte de la COP13), le Honduras représentant l'Amérique du Sud et les Caraïbes, la Roumanie représentant l'Europe, la Tunisie représentant l'Afrique et l'Uruguay (en qualité de pays hôte de la COP12). D'autres Parties contractantes pourraient siéger au Sous-groupe en qualité d'observateurs. »</p>	<p>Australie, Cambodge, Canada, Émirats arabes unis, Honduras, Roumanie, Tunisie, Uruguay.</p> <p>Présidence : Émirats arabes unis.</p>	CP	2018	
Groupe de travail de facilitation	<p>Paragraphe 58 de la Résolution XII.3 <i>Renforcer l'utilisation des langues, la visibilité et la stature de la Convention et améliorer les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et autres institutions internationales.</i></p> <p>Paragraphe 7b y relatif de la Résolution XII.4 <i>Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar.</i></p> <p>Décision SC50-8: « Le Comité permanent décide d'établir un groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre de la CESP et un groupe de travail chargé d'améliorer les instruments de gestion existants entre l'UICN, le Comité permanent et le Secrétaire général. »</p>	<p>États-Unis d'Amérique, Kenya, Roumanie, Sénégal, Suisse, Uruguay.</p> <p>Présidence : États-Unis d'Amérique et Uruguay.</p>	CP	Indéterminée	

Groupe de travail / Sous-groupes	Résolution de la COP /Décision du CP	Composition	Fait rapport à	Durée	Action
Finance	<p>Décision SC50-2 : « Le Comité permanent élit les membres suivants au Sous-groupe sur les finances : pour l’Afrique, le Sénégal; pour l’Asie, la République de Corée; pour l’Europe, l’Estonie; pour l’Amérique latine et les Caraïbes, le Suriname; pour l’Amérique du Nord, les États-Unis d’Amérique; pour l’Océanie, l’Australie. Le Canada siègera en sa qualité de Président sortant du Sous-groupe. »</p>	<p>Australie, Canada, Estonie, États-Unis d’Amérique, République de Corée, Sénégal, Suriname.</p> <p>Présidence : Sénégal.</p>	CP	2018	
Groupe de travail sur la gestion	<p>Résolution IX.24 : <i>Améliorer la gestion de la Convention de Ramsar.</i></p> <p>Décision SC50-6 : « Le Comité permanent nomme les membres suivants pour former le Groupe de travail sur la gestion : la Roumanie, en sa qualité de président sortant du Comité permanent pour la période triennale 2012-2015, l’Afrique du Sud, en sa qualité de vice-président sortant du Comité permanent pour la période triennale 2012-2015, l’Uruguay, président actuel du Comité permanent, l’Australie, vice-président actuel du Comité permanent, le Sénégal, président actuel du Sous-groupe sur les finances et le Canada, président sortant du Sous-groupe sur les finances. Le Président du GEST pour la période triennale 2012-2015 est également appelé à siéger tant que le nouveau président du GEST, pour la période triennale 2015-2018, n’a pas été nommé. Le Comité permanent se félicite des déclarations des Émirats arabes unis, des États-Unis d’Amérique, de Fidji et de la Suisse, qui ont indiqué qu’ils observeraient le Groupe de travail sur la gestion en leur qualité de Parties contractantes intéressées. »</p>	<p>Afrique du Sud, Australie, Canada, Émirats arabes unis, États-Unis d’Amérique, Fidji, Roumanie, Sénégal, Suisse, Uruguay.</p> <p>Président du GEST. UICN. Secrétaire générale de droit.</p> <p>Présidence : Uruguay.</p>		Indéterminée	

Groupe de travail / Sous-groupes	Résolution de la COP /Décision du CP	Composition	Fait rapport à	Durée	Action
Comité de transition du Groupe de travail sur la gestion	Résolution X.4 <i>Établissement d'un Comité de transition du Groupe de travail sur la gestion.</i>	Afrique du Sud, Australie, Canada, Roumanie, Sénégal, Uruguay. Secrétaire générale et Secrétaire général adjoint de droit. Présidence : Uruguay	CP (pas spécifié clairement)	Indéterminée	Organe chargé des rapports à définir. Si l'Article 25.5 e) était appliqué, le Comité ferait rapport au CP.
Mobilisation des ressources	Résolution XII.7 <i>Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats.</i> Décision SC50-4 : « Le Comité permanent convient de diriger un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner le cadre et plan pour la mobilisation des ressources et les partenariats et de faire rapport à la 51e Réunion du Comité permanent. »	États-Unis d'Amérique, Colombie, Kenya. Présidence : États-Unis d'Amérique	CP	Le Président confirme que son mandat est achevé.	
Initiatives régionales	Décision SC51-11 : « Le Comité permanent décide d'établir un nouveau groupe de travail chargé d'examiner les incidences du projet de nouvelles Directives opérationnelles pour les initiatives régionales et demande au Secrétariat de soutenir l'établissement du groupe ».	Parties contractantes représentant des initiatives régionales : Argentine, Burkina Faso, Colombie, Cuba, El Salvador, France, Italie, Nigéria, Oman, Panama, République dominicaine, Sud Soudan, Suède, Suriname Tunisie, Uruguay. Présidence : Uganda	CP"	Non spécifié	
Personnel	Pas de décision du CP	Selon l'annexe 3 du rapport SC52 : Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Népal, République de Corée, Roumanie, Sénégal, Afrique du Sud, Uruguay. Présidence : Canada	GTP (pas spécifié)	Le Président confirme que le mandat a été achevé lors de SC52.	

Groupe de travail / Sous-groupes	Résolution de la COP /Décision du CP	Composition	Fait rapport à	Durée	Action
Stratégie sur les langues	<p>Aucune décision prise en tant que telle par le Comité permanent.</p> <p>La SC52 s'accorde pour créer un groupe de travail informel à composition non limitée comprenant au moins la Colombie, le Sénégal, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique et la Roumanie, afin d'examiner le cahier des charges figurant dans l'annexe 1 du document SC52-03 et demande au groupe de fournir un cahier des charges révisé pour que le Comité puisse l'examiner plus tard dans la réunion.</p>	Colombie, Sénégal, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, et Roumanie.	<p>CP (Non spécifié) On ne sait pas clairement qui préside.</p> <p>Note : Selon le paragraphe 28 of Résolution XII.3, le Groupe de travail sur la gestion supervise les progrès de rédaction de la Stratégie.</p>	Non spécifié	Éclaircissements sur la décision, l'organe de gouvernance et le président chargé des rapports.